

Procès-verbal		Date : 24-25 mai 2019
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CED		Lieu : Hofburg, Zeremoniensaal, 1010 Vienne, Autriche
		Début : 9:00 Fin : 12:00
Président	Marco Landi, Président du CED	
Participants	Voir liste en annexe	
Représentantes du Bureau bruxellois	Nina Bernot, Lea Pfefferle, Aneta Tyszkiewicz et Ainhoa Zamacona	
1. Accueil, quorum et excuses		Rapporteur : Marco Landi
Document de travail	Liste des participants	
Le Président souhaite la bienvenue aux participants. Mme Audrey Camilleri présente ses excuses pour son arrivée tardive. Le quorum est établi.		
2. Mots de bienvenue du Président de la Chambre autrichienne des dentistes, Thomas Horejs		Rapporteur : Thomas Horejs
Thomas Horejs souhaite la bienvenue aux participants à l'Assemblée Générale (AG) au nom de la Chambre autrichienne des dentistes. Il explique que celle-ci a toujours joué un rôle actif au sein du CED et insiste sur le rôle toujours plus crucial de ce dernier à l'heure où le contexte européen prend une importance croissante et où les positions et informations du CED sur divers sujets alimentent les discussions avec les autorités au niveau national. Thomas Horejs évoque les chaînes de dentistes et la position du CED à ce sujet. Il remercie enfin les organisateurs et souhaite à toutes et tous un bon séjour à Vienne.		
3. Approbation de l'ordre du jour		Rapporteur : Marco Landi
Document de travail	• CED-GM-A-2019-01-E/D/F	
L'ordre du jour est approuvé.		
4. Notification du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale		
Document de travail	• Procès-verbal de l'AG du CED du 16 novembre 2018 à Bruxelles (CED-GM-M-2018-02-E/D/F)	
Aucun commentaire n'a été transmis et le procès-verbal a été adopté par e-mail.		
5. Compte rendu du Président		Rapporteur : Marco Landi
Le Président annonce a) que le Conseil d'administration s'est accordé sur une politique relative aux conflits d'intérêts dont l'objectif est de préserver la réputation et l'indépendance du CED et des personnes participant à ses travaux. En vertu de cette politique, les membres du Conseil du CED sont tenus de signaler tout conflit d'intérêts lors de leur prise de fonctions et une fois par an pendant toute la durée de leur mandat. Les membres des GT et des TF du CED pourront à leur tour signaler tout conflit d'intérêts éventuel les concernant grâce à un nouveau point ad hoc ajouté à l'ordre du jour de chaque réunion. La politique sera mise en ligne sur le site du CED après l'AG, révisée et, le cas échéant, mise à jour en novembre 2021 au plus tard. Le Président annonce également que le Conseil s'est accordé sur une politique de confidentialité en vertu de laquelle tous les débats au sein du Conseil sont en principe publics, à quelques exceptions près (notamment les discussions visant directement des individus).		
6. Compte rendu du Bureau de Bruxelles		Rapporteuses : Nina Bernot, Lea Pfefferle, Aneta Tyszkiewicz

Nina Bernot a) présente Ainhoa Zamacona, nouvelle responsable administrative ; b) remercie l'AG pour les commentaires reçus sur les documents de travail et confirme l'envoi, par e-mail, de tous les documents modifiés ; c) explique la procédure de vote et l'utilisation des bulletins.

Lea Pfefferle a) décrit le contexte politique à Bruxelles à l'approche des élections européennes, explique le calendrier électoral et détaille les scénarios politiques possibles ; b) annonce l'absence de toute nouvelle information sur le Brexit.

Aneta Tyszkiewicz a) livre un aperçu des présidences du Conseil (trio 2019-2020) et de leurs priorités ; b) énumère les documents présentés aujourd'hui à l'AG pour examen et vote ; c) rappelle aux participants les différentes tables thématiques organisées pendant le déjeuner et les invite à donner leur avis sur l'AG en complétant le formulaire d'évaluation.

7. Finances		Rapporteur : Mick Armstrong
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des auditeurs : Comptes définitifs 2018 (CED-DOC-2019-020-E) • Lettre du trésorier aux membres (CED-DOC-2019-021-E) • Comptes définitifs du CED 2018 (CED-ACCOUNTS-2018-01-REV2) • Budget du CED 2019 (CED-BUDGET-2019-02) • Budget du CED 2020 (CED-BUDGET-2020-01) • Politique d'accueil du CED (CED-DOC-2019-022-E) 	
Trésorier	Présente la situation financière du CED, conformément à la lettre du Trésorier. L'année 2018 a été une année complexe sur le plan financier, principalement en raison du déménagement dans les nouveaux locaux et des absences et changements au niveau du personnel. Les délégués sont invités à adopter les Comptes définitifs 2018, le Budget révisé pour 2019 (reflétant l'adhésion du nouvel observateur albanais), le Budget 2020 (qui prévoit une hausse moyenne de 2,5% des cotisations, légèrement supérieure au taux d'inflation de 2%) et une version modifiée de la politique d'accueil (reflétant les nouvelles catégories de membres).	
Auditeur	Maarten Lindemans, commissaire aux comptes du CED, rend compte, par vidéoconférence, des finances de 2018 et du processus d'audit, en phase avec son rapport écrit. L'AG ne soulève ni question ni commentaire.	
Nikolai Sharkov	Fait part de son désaccord concernant la hausse de 2,5% des cotisations en 2020, qu'il estime potentiellement problématique pour les petits pays.	
Président	Le Président explique que la marge de 0,5% par rapport au taux d'inflation est destinée à renflouer petit à petit les réserves financières du CED.	
Trésorier	Confirme que le CA est extrêmement attentif à ne pas augmenter les coûts mais que le CED a besoin d'un financement adéquat pour mener à bien ses activités. Il remercie le personnel du CED pour sa bonne gestion financière.	
Michael Frank	Estime que l'augmentation de 2,5% proposée est raisonnable.	
Décision	Les Comptes définitifs 2018, le Budget 2019 et la politique d'affiliation du CED sont adoptés à l'unanimité. Le Budget 2020 est adopté avec deux abstentions.	
8. Communications		Rapporteuse : Nina Bernot
Document de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du CED 2018 	
Secrétaire générale	Évoque la publication du Rapport annuel 2018, les activités liées aux élections du Parlement européen et le travail de communication prévu.	
Orlando Monteiro da Silva	Estime que le CED devrait adopter une approche plus large concernant ses communications et plus précisément inclure dans sa liste de diffusion les instances sanitaires européennes et nationales, le secteur privé ainsi que les organisations de consommateurs et de patients.	
Président	Le Président le remercie pour sa contribution. Il explique que le CED collabore déjà avec des associations de consommateurs et de patients dès que l'occasion se présente et veille à fournir à ses membres les outils de communication dont ils ont besoin pour mener des actions de lobbying auprès de leurs acteurs nationaux compétents.	

9. Présentation de l'Ordre des dentistes d'Albanie		Rapporteur : Adolf Derstila
Adolf Derstila	Présente l'Albanie, l'évolution des soins dentaires dans ce pays ainsi que la structure et le fonctionnement de l'Ordre des dentistes d'Albanie.	
Président	Le Président le remercie pour ces informations utiles et souhaite la bienvenue à l'Ordre des dentistes d'Albanie au sein du CED.	
10. GPC Marché intérieur		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> Point du Bureau bruxellois sur le GPC Marché intérieur (CED-DOC-2019-023-E) Projet de déclaration sur la publicité (CED-DOC-2019-017-REV1-E/D/F) Bilan du questionnaire sur la TVA sur les prestations des laboratoires dentaires (CED-DOC-2019-032-E) 	
Le rapporteur a) remercie le GPC Marché intérieur pour sa nomination récente ainsi que son prédécesseur Alexander Tolmeijer pour le travail effectué ; b) expose les priorités pour 2019 (soins dentaires en entreprise, publicité, responsabilité professionnelle, mise à jour de la directive relative au contrôle de proportionnalité, accès partiel) ; c) explique le pourquoi de cette proposition de déclaration sur la publicité et les éléments clés de celle-ci ; d) cède la parole à Matti Pöyry pour une synthèse des résultats de l'enquête sur la TVA sur les prestations des laboratoires, laquelle a démontré qu'une exonération sur ce type de services était en vigueur dans la plupart des pays.		
Président	Le Président annonce que le CA a examiné tous les commentaires préalablement reçus sur ce projet de déclaration et a fait de son mieux pour trouver un compromis, à savoir le document proposé aujourd'hui. Il insiste sur le fait que cette déclaration peut être utilisée en fonction des différents contextes nationaux.	
Pierluigi Delogu	Fait part d'une inversion de tendance en matière de publicité en Italie et de l'adoption, en 2018, d'une loi donnant aux associations professionnelles le pouvoir de sanctionner la publicité mensongère en matière de santé.	
Orlando Monteiro da Silva	Explique que la publicité mensongère peut avoir un impact très négatif, en particulier dans les systèmes de soins de santé où les soins dentaires ne sont pas couverts par la sécurité sociale. Il souligne que le document n'est pas assez critique vis-à-vis des pratiques déloyales. Il revient sur la lettre envoyée par le CA au nom des instances dentaires portugaises en 2015 sur ce sujet et insiste sur la confusion que le terme « traitements inutiles » peut susciter chez les patients.	
Marek Szewczyński	Suggère de remplacer le terme « traitements inutiles » par celui de « services non indiqués sur le plan médical ». Il invite à opérer une distinction claire entre publicité et information aux patients et demande l'intégration d'exemples de pratiques déloyales dans la déclaration.	
Roman Šmucler	Décrit l'amendement en cours de discussion en République tchèque et invite la profession à examiner la réglementation déjà proposée par d'autres acteurs de la santé.	
Michael Frank	Fait valoir que le problème principal réside dans le fait que les associations n'ont aucun moyen de contrer les pratiques publicitaires agressives des chaînes de cabinets dentaires.	
Président	Le Président déclare que le CA a accepté de réexaminer sa position sur les soins dentaires en entreprise lors de l'AG de novembre 2019 en vue d'y mentionner le contrôle des chaînes de cabinets dentaires et des soins dentaires en entreprise par les organisations professionnelles ou associations de dentistes dans les pays où cela est possible.	
Ioannis Tzoutzas	Propose d'utiliser les termes « demande induite » ou « protocoles de soins induits » en lieu et place de « traitements inutiles ».	
Filipa Carvalho Marques	Demande des éclaircissements par rapport au public visé par la déclaration et au droit belge en matière de lobbying, autrement dit les associations nationales seraient-elles légalement responsables de déclarations faites par le CED ?	
Président	Le Président rappelle que le droit publicitaire est une prérogative nationale et que l'objectif du CED est de rédiger une déclaration plus générale utilisable par toutes les associations dentaires nationales.	
Beat Wäckerle	Suggère de supprimer l'adjectif « inutiles ».	

Freddie Sloth-Lisbjerg	Explique que la déclaration s'adresse aux législateurs, aux chirurgiens-dentistes et aux patients. Il souligne que le débat en matière de tarification est suivi par les autorités de concurrence dans de nombreux pays et que la limite entre information et publicité est souvent ténue. Il demande aux délégués de transmettre des exemples de pratiques déloyales au bureau du CED.
Nico Diederich	Demande une clarification sur l'application du droit publicitaire quand plusieurs pays sont impliqués ; autrement dit « Quelle législation s'applique ? ».
Edoardo Cavallé	Souligne que la déclaration énonce des principes susceptibles d'être utilisés auprès du nouveau Parlement européen.
Rocío Mirallas	Rappelle que la publicité est un problème en Espagne.
<i>Pendant la pause-déjeuner, la déclaration est mise à jour conformément au résultat des discussions : les termes (1) « sur le marché » et (2) « inutiles » sont supprimés et (3) « tous les opérateurs » mis en gras (tous en page 3 de la déclaration)</i>	
Joakim Lilholt	S'exprime au nom des pays nordiques pour lesquels la proposition de déclaration est un problème en soi eu égard aux mentions relatives à la tarification qui sont des sources de conflit potentiel avec les autorités nationales de concurrence. Néanmoins, les pays nordiques soutiendront la déclaration.
Orlando Monteiro da Silva	Sollicite un vote indicatif sur la proposition portugaise visant à modifier le libellé du texte pour y intégrer une mention relative à la gratuité des soins et aux plans de paiement.
Président	Le Président demande aux délégués de se prononcer sur la proposition portugaise. Celle-ci n'est pas approuvée.
Peter Engel	Précise qu'il ne s'agit pas d'un vote contre la proposition portugaise. Personne ne souhaite des prix au rabais sur le marché, mais le document couvre déjà ce point.
Orlando Monteiro da Silva	Annonce l'envoi par l'association dentaire portugaise d'une déclaration de vote au bureau du CED (<i>Note : le document a été reçu et transmis aux membres du CED</i>).
Président	Le Président demande aux membres d'exprimer leur vote sur la déclaration telle que modifiée pendant la pause-déjeuner.
Décision	La déclaration sur la publicité est adoptée.
11. GT Éducation et qualifications professionnelles	
Rapporteur : Paulo Melo	
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> Point sur les travaux du GT Éducation et qualifications professionnelles par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-024-E) Projet de résolution du CED sur le DPC – mise à jour 2019 (CED-DOC-2019-010-E/D/F)
Le rapporteur a) annonce la finalisation de la mise à jour 2019 de la résolution du CED sur le DPC et la présentation du texte pour adoption ; b) rend compte de la poursuite de la collaboration avec EDSA et ADEE en vue d'obtenir la révision de l'Annexe V.3/5.3.1 de la directive 2005/36/CE (DQP) ; c) présente les activités de plaidoyer planifiées par le GT à ce sujet ; d) revient sur les résultats de la Conférence One Health tenue à Paris l'année dernière et annonce que l'édition 2019 se tiendra en Pologne sous le patronage de la Chambre polonaise des médecins et dentistes ; e) annonce la participation du Président du CED au réseau One Health sur la RAM afin de faire connaître les activités One Health du CED ; f) expose les prochaines étapes pour le GT.	
Marek Szewczyński	Souligne que la Chambre polonaise des médecins et dentistes se réjouit d'accueillir le prochain événement One Health à Varsovie. Dans un souci d'exactitude, Marek souligne que la Pologne se trouve en Europe centrale et non en Europe de l'Est comme indiqué dans la présentation sur l'Europe de l'Est. <i>Note : Paulo Melo explique que les diapositives ont été préparées avant l'officialisation du choix du pays hôte.</i>
Président	Le Président met en avant la bonne évolution de la collaboration avec les autres professionnels de santé sur le projet ainsi que la grande pertinence du sujet qui suscite un intérêt considérable du côté des États membres.

Décision	La résolution du CED sur le DPC – mise à jour 2019 est adoptée à l'unanimité par l'AG du CED.
12. GT Matériaux dentaires et dispositifs médicaux	
Rapporteuse : Jane Renehan	
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> Point sur les travaux du GT Matériaux dentaires et dispositifs médicaux par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-025-E) Lettre à la Commission concernant l'étude de faisabilité (CED-DOC-2019-026-E) Projet de déclaration du CED sur la mise en œuvre du règlement relatif aux dispositifs médicaux (CED-DOC-2019-027-E/D/F)
La rapporteure a) expose la position du CED concernant la mise en œuvre du règlement relatif aux dispositifs médicaux et explique les raisons d'un tel document ; b) fait le point sur l'étude de faisabilité en cours sur l'abandon progressif de l'amalgame dentaire à l'horizon 2030 et le webinaire du CED du 20 mars 2019 et encourage les délégués à partager leurs réponses avec le CED ; c) demande aux délégués d'informer le bureau du CED des plans d'actions nationaux visant l'abandon progressif de l'amalgame dentaire à publier pour le 1 ^{er} juillet 2019.	
Stefano Colasanto	Présente la réponse de la Commission à la question posée par le député européen Dario Tamburrano concernant la mise en œuvre du règlement relatif aux dispositifs médicaux. Il souligne que celle-ci n'aurait pas été possible sans les efforts déployés par l'équipe d'AIO.
Président	Le Président remercie Stefano Colasanto pour ce point sur les activités AIO et annonce l'envoi prochain du lien permettant de lire cette réponse.
Susie Sanderson	Informe les délégués de l'existence d'un document du Scottish Dental Clinical Effectiveness Programme (SDECP) qui vise à restreindre l'utilisation de l'amalgame dentaire chez certains groupes de patients et qui pourrait être utile à d'autres pays.
Président	Le Président insiste sur la nécessité d'informer le CED des plans d'action nationaux.
Décision	La position du CED sur la mise en œuvre du règlement relatif aux dispositifs médicaux est adoptée à l'unanimité par l'AG du CED.
13. Rapports nationaux	
Rapporteurs : les délégués	
Les délégués de Malte, Irlande, République tchèque, Bulgarie, Belgique, Grèce, Allemagne, France, Royaume-Uni, Norvège et Slovénie font part des développements dans leurs pays respectifs.	
14. GT Santé en ligne	
Rapporteuse : Piret Väli	
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> Point sur les travaux du GT Santé en ligne par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-028-E) Projet de résolution du CED sur l'évaluation en ligne des chirurgiens-dentistes – mise à jour 2019 (CED-DOC-2019-012-E/D/F)
Le rapporteur a) signale la présence lors de la réunion du GT de Mme Patrizia Tosetti, représentante de la Commission européenne, venue présenter les priorités de la Commission en matière de santé en ligne ; b) explique les raisons qui rendent nécessaire la mise à jour de la résolution du CED sur l'évaluation en ligne des chirurgiens-dentistes et présente la proposition d'amendement de la Chambre polonaise des médecins et dentistes ; c) expose les initiatives UE ayant un impact sur l'échange de données en matière de santé par ex. prescriptions, historiques des patients en ligne, dossiers de santé européens ; d) communique les conclusions de la table thématique sur l'ensemble des données dentaires ; e) indique les priorités du GT pour les prochains mois, dont l'intelligence artificielle ; f) diffuse la vidéo promotionnelle de la Chambre slovaque des dentistes sur la santé en ligne en Slovaquie et encourage les membres à élaborer leur propre matériel promotionnel.	
Michael Frank	Fait valoir qu'en tant qu'organisation, le CED a très peu de prise sur les évaluations injustes ou mensongères. Dès lors, il estime nécessaire de renforcer le libellé de la Résolution et de remplacer le terme <i>devrait</i> par <i>doit</i> ou <i>est tenu de</i> .
Marek Szewczyński	Suggère de renforcer aussi le libellé du dernier point de la résolution en <i>est tenu de</i> .
Nico Diederich	Demande l'amendement du point de la Résolution faisant référence aux informations/contenus vexatoires en indiquant que le chirurgien-dentiste doit être informé <i>immédiatement</i> de ce type de commentaires.
Peter Engel	Souligne que les pharmaciens sont supposés savoir quel médicament délivrer au patient ; cette information devrait donc être présente dans le système.

Hans Schrangl	Veut savoir si les patients, en plus du droit de consultation, ont aussi la possibilité d'effacer leurs données. Piret Väli répond que le patient est en mesure de cacher des données mais pas de les supprimer du système. Un débat est en cours quant au fait d'informer les médecins qu'un patient a fait le choix de cacher certaines données.
Victor Chan	Réitère que le patient reste propriétaire de ses données et a le droit d'en restreindre l'accès. Piret Väli indique qu'en Estonie, le patient peut vérifier qui consulte ses données. Victor demande si le médecin a le droit de taire un diagnostic, si celui-ci est susceptible de nuire au patient. Piret indique que si un médecin n'est pas certain de son diagnostic, il doit s'abstenir de l'ajouter dans le système global. L'accès au dossier doit demeurer restreint dans l'attente d'un diagnostic en bonne et due forme.
Elen Rowlands	Demande si les compagnies d'assurances ont accès aux données de santé. Piret Väli confirme que c'est le cas ; les assurances doivent savoir ce qui se passe avec le patient mais aucune donnée financière n'est fournie.
Alessandra Rossi	Fait remarquer qu'accorder aux assurances l'accès aux données de santé pourrait déboucher sur des procédures sélectives où les patients seraient assurés en fonction de leurs antécédents médicaux. Piret Väli répond que cela dépend d'un pays à l'autre. Ainsi, en Estonie, les assurances privées sont exclues du système et n'ont pas accès à ce type d'informations.
Michael Frank	Indique d'en Allemagne, les professionnels de santé ne sont pas autorisés à cacher des informations à leurs patients. Les compagnies d'assurance sont tenues de faire signer au patient un formulaire spécifique pour pouvoir demander des informations complémentaires au médecin. Il estime que la numérisation ne changera pas grand-chose à la relation médecin-patient hormis le format des données. Pour lui, le vrai problème reste la sécurité et la quantité de données exposées au vol en cas de piratage informatique. Il convient donc de se pencher sérieusement sur les mécanismes de protection des données.
Président	Le Président signale que les professionnels exerçant en cabinet privé, comme les dentistes en Italie, n'ont souvent pas accès aux données du système national de santé. Il faut plaider pour un accès pour tous les professionnels de santé, qu'ils exercent dans le système public ou non.
Edoardo Cavallé	Fait part de sa propre expérience : il a accès aux données mais un système de traçabilité indique quelles données ont été consultées et par qui. Le patient peut également cacher certaines données de son dossier.
Nico Diederich	Veut savoir si le patient peut s'opposer à la collecte de ses données personnelles. Piret Väli confirme que oui. Avant toute prise en charge, les chirurgiens-dentistes doivent toujours demander au patient s'il consent au partage de ses données. En l'absence d'accord, aucune collecte n'est possible.
Décision	La résolution du CED sur l'évaluation en ligne des dentistes – mise à jour 2019 est adoptée à l'unanimité par l'AG du CED avec l'amendement introduit par la Chambre polonaise des médecins et dentistes et les modifications décidées durant la réunion.
15. GT Santé buccodentaire	
Rapporteur : Henk Donker	
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur les travaux du GT Santé buccodentaire Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-029-E) • Livre blanc sur la prévention (CED-DOC-2019-015-REV1-E/D/F) • Nouvelle version du mandat du GT Santé buccodentaire (CED-DOC-2019-016-E/D/F)
Le rapporteur a) présente le projet de livre blanc sur la prévention et ses messages clés ; b) explique les modifications apportées au mandat du groupe de travail ; c) annonce l'intention du CA de rédiger une position sur la vaccination dans le contexte actuel d'attention politique accrue dans ce domaine ; d) annonce que le European Network for Smoking and Tobacco Prevention (ENSP) a invité le CED à rejoindre son groupe de travail tabac et dentisterie.	
Discussion	<ul style="list-style-type: none"> • Les délégués saluent le projet de document sur la prévention, le qualifiant d'utile pour les discussions aux niveaux européen et national. Ils conviennent de plusieurs modifications, notamment <ul style="list-style-type: none"> ○ ajout de messages clés pour promouvoir la bonne hygiène buccodentaire ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ ajout d'un paragraphe sur le bon usage des antimicrobiens ; ○ distinction entre taxes et prélèvements ; ○ ajout de restrictions en matière de publicité dans les mesures ; ○ promotion de la fluoruration de l'eau dans la mesure du possible ; ○ élaboration de lignes directrices pour la prise en charge des personnes vulnérables ou âgées ; ○ ajout des boissons énergisantes ; ○ prise en compte de la couverture santé universelle (UHC) ; ○ ajout d'exemples de boîtes à outils bonnes pratiques ; ○ soutien aux activités de la Journée mondiale de la santé buccodentaire ; ○ ajout de références et définitions diverses.
<i>Le document est modifié conformément aux résultats de la discussion pendant la pause-café.</i>	
Décisions	<ul style="list-style-type: none"> • Le livre blanc est adopté à l'unanimité. • Le mandat est adopté à l'unanimité.
16. GT Sécurité du patient, contrôle des infections et gestion des déchets	Rapporteur : Ioannis Tzoutzas
Document de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur les travaux du GT Sécurité du patient, contrôle des infections et gestion des déchets par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-030-E)
Le rapporteur a) fait le point sur le débat actuel autour de la sécurité du patient et la nécessité de mettre à jour l'actuelle résolution du CED à ce sujet ; b) présente les résultats du questionnaire sur la sédation en dentisterie ; c) signale la révision prochaine de la résolution du CED sur la sédation par inhalation d'oxyde nitreux en dentisterie ; d) insiste sur la nécessité de poursuivre la réflexion sur la question de la dentisterie et de l'environnement dans le contexte de l'économie circulaire ; e) présente les priorités du GT pour les prochains mois.	
Président	Le Président encourage l'ensemble des membres à compléter les différents questionnaires du CED, outils indispensables pour la collecte d'informations.
17. GPC Antibiotiques en dentisterie	Rapporteur : Hans Schrangl
Document de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur les travaux du GPC Antibiotiques en dentisterie par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-031-E)
Le rapporteur fait le point sur le sondage de l'ECDC portant sur les connaissances et les attitudes du personnel de santé en matière de RAM auquel plus de 500 dentistes ont participé malgré des problèmes techniques. Le rapport sera publié à l'occasion de l'édition 2019 de la Journée européenne d'information sur les antibiotiques en novembre.	
Marek Szewczyński	Demande s'il est possible de connaître le nombre de réponses au sondage.
Susie Sanderson	Affirme que le débat se focalise désormais davantage sur le bon usage des antimicrobiens (AMS). BDA et Public Health England ont publié plusieurs documents, dont une boîte à outils pour l'évaluation des pratiques en matière de prescription destinée aux dentistes et disponible en ligne.
Président	Le Président encourage les membres à transmettre tout lien utile au Bureau du CED en vue d'un référencement sur le site du CED.
Harry- Sam Selikowitz	Signale que la FDI dispose d'une boîte aux lettres en libre accès sur les lignes directrices en matière de RAM et d'AMS.
Divers	
a) Dates et lieux des prochaines réunions	
<ul style="list-style-type: none"> • 22 novembre 2019, Bruxelles • 8-9 mai 2020, Dubrovnik • 20 novembre 2020, Bruxelles • 19 novembre 2021, Bruxelles 	

PRÉSIDENT

BUREAU BRUXELLOIS
